



PRÉFET DE LA GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mercredi 31 janvier 2024

Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1^{er} février 2024

À compter du 1^{er} février 2024 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :

	Au 1 ^{er} février 2024		Evolution par rapport aux prix du mois de janvier 2024
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,19 €	1,87 €	+ 0,07 €
Gazole (en €/l)	1,31 €	1,78 €	+ 0,03 €
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	22,49 €	23,01 €	+ 0,17 €

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours moyens du pétrole augmentent de 2,0 % ;
- Les cours moyens de l'essence et du gazole augmentent respectivement de 4,2 % et de 0,4 % ;
- Les cours moyens du butane diminuent de 1,0 % ;
- La parité euro/ dollar est favorable. Elle passe, en moyenne, de 1,0860 au mois de décembre 2023 à 1,0924 ce présent mois (0,6 %) ;
- Pour le super sans plomb et le gazole routier, la revalorisation de la marge de détail de 1c€ /L.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur application.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr